
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 212 DU 26 AVRIL 2023
portant nomination de monsieur **Mahugnon Sévérin MEHOUENOU** en qualité de Directeur départemental des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle de l'Ouémé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Mahugnon Sévérin MEHOUENOU** est nommé Directeur départemental des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle de l'Ouémé.



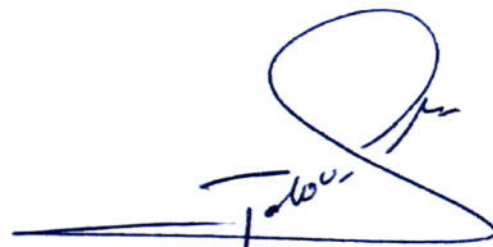
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. –

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Kouaro Yves CHABI

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MESTFP : 2 – MEF : 2 – AUTRES
MINISTERES : 20 – SGG : 4 – INTERESSE : 1 – JORB 1.